ASIE / PACIFIQUE

COMPLEXE PAYSAGER DE TRANG AN

VIET NAM

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

COMPLEXE PAYSAGER DE TRANG AN (VIET NAM) – ID 1438

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Différer la proposition.

Principaux paragraphes des Orientations :
Paragraphe 77 : Le bien proposé pourrait remplir les critères pertinents du patrimoine mondial.
Paragraphe 78 : Le bien proposé ne remplit pas les conditions d'intégrité ou les obligations de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN : 20 mars 2014

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Aucune information demandée mais, suite à la mission d'évaluation technique, l'État partie a écrit le 14 octobre 2013 pour signaler des modifications apportées à la zone tampon du bien proposé. La superficie de la zone tampon a été réduite de 6'268 ha à 6'079,6 ha et ainsi certaines zones situées dans le sud de la zone tampon faisant l'objet de production de ciment et de permis d'exploitation de carrières de calcaire ont été exclues. L'État partie a par la suite, en date du 26 février 2014, fourni des informations complémentaires sur une «base volontaire» concernant la gestion du tourisme et les impacts de la production de ciment et des carrières, ainsi que des informations complémentaires sur la protection et la gestion.

c) Littérature consultée : Différentes sources dont Doi, N.G., Tuan, N.A. and Dang, L.H. (2012) '**Palaeoenvironmental Conditions and Human Adaptation in Trang An**', *Vietnam Archaeology*, Number 7, Vietnam Academy of Social Sciences, Institute of Archaeology, Hanoi. Huong, N.M. and Tuan, N.A. (2012) **'Faunal and Floral Remains from Archaeological Sites in Trang An Area'**, *Vietnam Archaeology*, Number 7, Vietnam Academy of Social Sciences, Institute of Archaeology, Hanoi. Huu, N.D., Truong, D.N., Huong, D.T., Thuy, T.T. and Hien, N.V. (2013) '**Stratigraphy of Triassic Sediments in the Trang An Area (Ninh Binh)**', *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp 23-35, Hanoi. Rabett, R.J. (2013) '**The Early Human Occupation of Trang An, Vietnam: Archaeological and Paleo-Environmental Evidence'**, *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp1-7, Hanoi. Su, N.K. (2012) '**Trang An Cave Archaeology Outstanding Cultural and Historical Values'**, *Vietnam Archaeology*, Number 7, Vietnam Academy of Social Sciences, Institute of Archaeology, Hanoi. Su, N.K. (2013) '**Cave Archaeology of Trang An The Outstanding Culture-Historical Values'**, *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp66-81, Hanoi. Thang, D.V., Trung, N.D. and Thuy, T.T. (2013) '**Geomorphological Character and Aesthetic and Heritage Values of Karst Caves in Trang An (Ninh Binh)**', *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp82-93, Hanoi. Tuy, P.K., Van, T.T., Trung, N.D. and Dat, N.P. (2013) '**Geomorphology and Outstanding Landscape Values of Trang An (Ninh Binh)**', *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp36-49, Hanoi. Tuyet, D., Trung, N.D., Huu, N.G., Ngoc, D., Dung, D.T., Thuan, T.M. and Thuy, T.T. (2013) **'The Geological and Tectonic Character of Trang An, Ninh, Binh'**, *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp8-22, Hanoi. Tuyet, D., Dung, D.T., Thuan, T.M. and Thuy, T.T. (2013) '**The Outstanding Universal Values of the Trang An Landscape Complex (Ninh, Binh)**', *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp94-102, Hanoi. Van, T.T. (2012) **'Draft Statement of Outstanding Universal Values for Trang An Scenic Complex'**, *Vietnam Archaeology*, Number 7, Vietnam Academy of Social Sciences, Institute of Archaeology, Hanoi. Van, T.T., Trung, N.D., Ha, V.V. and Thuy, T.T. (2013) **'Changing Sea Levels and the Occupation by Prehistoric People of Karst Valleys in the Trang An Landscape Complex, Ninh Binh'**, *Journal of Geology, Series B, No 336/2013*, pp50-65, Hanoi. Williams, P. (2008) **World Heritage Caves and Karst**, International Union for the Conservation of Nature, 28 Rue Mauverney, Gland.

d) Consultations : 7 évaluations théoriques reçues. La mission a aussi rencontré le Vice-président du Comité populaire provincial de Ninh Binh ; le Ministère de la culture, des sports et du tourisme ; des représentants de l'Académie des sciences sociales du Viet Nam, de l'Institut d'archéologie ; le Directeur du Conseil d'administration de Trang An ; le Chef de la coopération internationale, Conseil d'administration de Trang An ; le Secrétaire général de la Commission nationale du Viet Nam pour l'UNESCO ; un certain nombre de consultants experts ; le Directeur général de la Construction de Xuan Truong ; le Directeur et le Chef du Département de géomorphologie tectonique, Institut vietnamien des géosciences et des ressources minérales ; et beaucoup d'autres parties prenantes.

e) Visite du bien proposé : Graeme Worboys, avec Christophe Sand (ICOMOS), 11-18 août 2013

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : mars 2014

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Complexe paysager de Trang An (ci-après dénommé Trang An) se situe en République socialiste du Viet Nam, à environ 90 km au sud-est d'Hanoi. Le bien proposé, d'une superficie de 6'172 ha, se trouve entièrement dans la province de Ninh Binh. Il y a environ 14'000 résidents dans le bien proposé qui est encerclé par une zone tampon de près de 6'080 ha où l'on trouve environ 21'000 résidents. Trang An est proposé en tant que bien mixte culturel et naturel et comprend trois anciennes aires protégées qui sont l'Ancienne capitale d'Hoa Lu ; le Site panoramique de Trang An-Coc-Bich Dong ; et la Forêt primaire à utilisation spéciale d'Hoa Lu, ainsi que d'autres terres qui sont protégées par décret, sans être officiellement inscrites.

Le paysage résulte d'une dissection profonde dans le calcaire relativement pur du Trias inférieur (la formation de Dong Giao) déposé à l'origine dans des mers peu profondes. La zone montagneuse karstique s'étend en direction nord-ouest – sud-est et comprend des tourelles karstiques qui s'élèvent jusqu'à 187 mètres au nord-ouest, 198 mètres à Trang An et 162 mètres au sud. La concordance générale des pics entre 150 mètres et 200 mètres reflète la phase d'aplanissement tectonique la plus récente avant le relèvement, il y a environ 5 millions d'années. Le paysage de tourelles et de karst s'est formé dans un milieu tropical humide où l'on enregistre 2'000 mm de précipitations moyennes par an.

Trang An, dans le contexte de sa séquence d'érosion, comprend un ensemble divers de reliefs karstiques positifs classiques, notamment des pitons, des tourelles et des crêtes ainsi que des reliefs négatifs tels que des dépressions (cockpits), des dépressions interconnectées (poljes) et des vallées linéaires. Le relief comprend aussi des cavernes d'éboulement souterraines, des spéléothèmes, des rivières souterraines et des lacs. Une structure en échiquier de failles perpendiculaires a facilité le développement remarquable des reliefs à cockpit, certains à la base de l'érosion tandis que d'autres ont été soulevés de façon différentielle et sont souvent associés à des encoches basales élevées ou des encoches basales fossiles. Dans beaucoup d'entre elles, l'homme a trouvé refuge depuis 32'000 ans. Les formes morphologiques connues sous le nom d'encoches de corrosion marines et d'encoches de corrosion marécageuses sont présentes dans le milieu karstique de Trang An et témoignent, de façon importante, de la nature des changements de niveaux de la mer et de l'activité tectonique. Il est très clair que Trang An illustre l'interaction entre l'évolution du karst et les niveaux changeants de la mer et niveaux associés de la nappe phréatique.

La géologie et la géomorphologie de Trang An illustrent les étapes finales de l'évolution du karst à tourelles dans un milieu tropical humide. Trang An a connu et connaît encore des processus géologiques de dissolution, faille, effondrement, ruissellement et karstification. Le site illustre avec une clarté remarquable le développement évolutionnaire du karst à *fengcong* (kegelkarst), où les groupes de pitons de forme conique sont séparés par des cockpits et interconnectés par des crêtes aiguës et des selles, et du karst à *fenglin* (tumkarst), où des tourelles karstiques isolées et abruptes reposent sur une plaine de corrosion recouverte d'alluvions. Le site comprend plusieurs caractéristiques karstiques de transition qui illustrent cette évolution. Les pics-groupes-dépressions fermées du fengcong sont considérés comme l'étape la plus jeune du développement karstique dans ce massif, tandis que la plus ancienne est représentée par les tourelles isolées. Selon plusieurs évaluateurs, cette séquence géomorphologique du karst à fengcong au karst à fenglin est un cas d'école et le meilleur de son genre dans le monde. Les paysages à dépressions fermées (cockpits) du karst à fengcong et les encoches basales associées sont aussi considérés par les experts comme le meilleur exemple du genre dans le monde.

Plusieurs sites d'occupation des grottes ont établi un registre *in situ* de l'interaction entre l'homme et l'environnement dans le paysage karstique qui a commencé il y a 32'000 ans et qui fait partie de la valeur culturelle du bien qui sera évaluée par l'ICOMOS. Le site témoigne d'une interaction entre l'homme et l'évolution géologique récente du paysage à mesure qu'il passait de milieux continentaux à des milieux insulaires et côtiers.

Du point de vue panoramique, le bien proposé est visuellement et morphologiquement spectaculaire avec une diversité de formations de karst à fengcong qui s'élèvent jusqu'à 198 m, situées dans un paysage de forêts ombrophiles et de tourelles rocheuses coniques incrustées d'arbustes, de crêtes étroitement interconnectées, de selles, de hautes parois, de grottes perchées, de murs de cockpit abrupts et d'éboulements de pente en cascades. Chaque cockpit karstique est un cadre pareil à une forteresse-muraille qui s'élève au-dessus du fond plat et riche en eau de la dépression. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres terrains non karstiques, les cockpits n'ont ni entrée ni sortie évidente et il n'y a pas toujours de vallée linéaire en suite, juste des murs de contention. Chaque cockpit a son propre accès auquel on parvient via le système souterrain d'encoches basales de Trang An. Aux valeurs esthétiques naturelles s'ajoute un mélange de paysages modelés par l'homme tels que les rizières pittoresques au sein de ce que le dossier de la proposition appelle un paysage tridimensionnel. Les caractéristiques karstiques verticales et accidentées sont essentiellement naturelles mais l'espace du fond de la vallée, en aval, est occupé par des terres agricoles modifiées par l'homme.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

L'UICN a examiné les valeurs naturelles du bien tandis que l'évaluation des valeurs culturelles incombe à

l'ICOMOS. Le dossier de la proposition contient une analyse comparative mondiale, complète et claire, que l'UICN a rigoureusement examinée avec le concours de plusieurs évaluateurs experts. L'analyse est bien argumentée et, concernant les valeurs karstiques, se réfère amplement à l'étude thématique de l'UICN de 2008 sur les grottes et le karst. Trang An y était comparé avec plusieurs biens du patrimoine mondial existants, inscrits au titre du critère (vii) pour leurs valeurs karstiques et panoramiques exceptionnelles. L'analyse évalue des biens du patrimoine mondial où l'on trouve différents types de karst dans différentes conditions climatiques pour estimer les valeurs relatives de Trang An par rapport à six des biens du patrimoine mondial les plus comparables situés en milieu tropical humide. L'UICN fait observer que selon l'argument du dossier de la proposition, la beauté exceptionnelle du paysage karstique à tourelles, sa diversité et son caractère esthétique sont liés au mélange de cours d'eau naturels, grottes et sites d'occupation humaine. Ainsi, une combinaison de caractéristiques naturelles et artificielles a été prise en compte, ce qui n'est pas cohérent avec l'interprétation des valeurs naturelles du critère (vii) du point de vue des Orientations. Néanmoins, le Complexe paysager de Trang An possède une « zone centrale » relativement non perturbée où l'on trouve des phénomènes naturels remarquables *et* de beauté naturelle et d'importance esthétique exceptionnelles. Cette géomorphologie exceptionnelle, cette esthétique et cette beauté naturelle sont confinées dans la superficie totale. Il s'agit d'un paysage de karst à fengcong exceptionnel à tourelles karstiques, lignes de crête reliées, terrain à cockpits circulaires aux parois abruptes incrustées de végétation et forêts ombrophiles. Le paysage est naturel et autoprotégé, et l'expérience de ce site se fait par émergence depuis les passages souterrains dans des paysages karstiques à couper le souffle. Le paysage de karst à fengcong de grande qualité et son réseau associé de cockpits et d'encoches basales font partie du Site panoramique Trang An – Tam Coc-Bich Dong ainsi que de la Forêt à utilisation spéciale d'Hoa Lu. L'UICN note qu'immédiatement à l'extérieur de cette zone centrale très spéciale, les atteintes à l'intégrité du paysage naturel et les modes d'occupation des sols privent de son caractère naturel une plus vaste région qui aurait pu, sinon, mériter d'être intégrée dans la proposition.

L'évaluation des valeurs relatives de Trang An selon le critère (viii) s'appuie sur une analyse comparative experte et complétée par des spécialistes du karst de renommée mondiale en octobre 2013. Cette analyse est plus récente que l'étude karstique de l'UICN en 2008 et évalue le bien proposé par rapport à 77 autres zones karstiques. Les conclusions principales sont que Trang An est surtout comparable à la baie d'Ha Long au Viet Nam (en précisant que cette dernière est un système karstique envahi par la mer) et au site karstique de la rivière Lijiang de Guilin, en Chine (intégré dans la proposition chinoise pour la phase II du Karst de Chine du Sud). L'analyse établit que sur sept biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leurs valeurs karstiques dans un contexte tropical et subtropical humide, Trang An est le seul qui possède un karst totalement autogène (alimenté par les précipitations) ce qui est dû, en partie, à sa petite taille ; le caractère compact de Trang An fournit un modèle relativement simple, facilement observable et complet de l'évolution karstique ; et Trang An illustre presque certainement de la façon la plus claire au plan mondial un paysage aux étapes finales du cycle géomorphologique karstique tropical humide à mesure qu'il progresse du karst à pitons vers le karst à tourelles et enfin à la plaine de corrosion nivelée à la base (c.-à-d. de la maturité à l'âge mûr). Le Bien du patrimoine mondial de la baie d'Ha Long fait partie du même système karstique calcaire que le bien proposé et, en réalité, se trouve à l'intérieur du système karstique de Chine du Sud dans son ensemble. Compte tenu de l'histoire des fluctuations du niveau de la mer à Trang An, on peut penser que le site, lorsqu'il était inondé, ressemblait à la baie d'Ha Long. En un sens, Trang An complète la séquence d'érosion du karst évidente dans le bien en série du karst de Chine du Sud qui fait actuellement l'objet d'une extension proposée par l'État partie de Chine.

L'analyse comparative de 2013 conclut que *« Trang An peut être considéré comme un « joyau » : un bien géologique relativement petit mais exquis qui présente plus clairement que n'importe quel autre bien se trouvant sur la Liste du patrimoine mondial les étapes finales de l'évolution d'un paysage karstique près du niveau de la mer, dans un milieu tropical humide. On peut ajouter à cela la condition excellente de la forêt naturelle qui habille le paysage, garantissant que les processus naturels en cours dans le karst peuvent se poursuivre sans entrave dans un avenir prévisible. C'est un modèle superbe de son genre, exceptionnel à l'échelon mondial. Sa beauté exquise, qui justifie clairement la valeur universelle exceptionnelle, est un atout supplémentaire ».*

La complexité du site est à l'origine de la diversité actuelle des formes géomorphologiques. Cette complexité sous-tend également l'appréciation de la qualité exceptionnelle du paysage [critère (vii)] et a créé le paysage qui a fait l'objet d'utilisations culturelles.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Toutes les terres du bien proposé appartiennent à la République socialiste du Viet Nam et sont contrôlées par le Comité populaire provincial de Ninh Binh. Le Complexe paysager de Trang An comprend trois zones qui ont reçu une forme spécifique de protection officielle du gouvernement. Il s'agit de l'Ancienne capitale de l'Hoa Lu, inscrite au patrimoine national en 1962 puis sur la liste des biens spéciaux du patrimoine national en 2012, du Site panoramique conjoint Trang An – Tam Coc-Bich Dong également inscrit sur la Liste du

patrimoine national spécial au même moment et de la Forêt à utilisation spéciale d'Hoa Lu qui reçoit une protection du Comité populaire provincial de Ninh Binh.

La protection du site panoramique Trang An – Tam Coc-Bich Dong est assurée par la Loi sur le patrimoine culturel de 2001 et la Loi sur le développement et la protection des forêts de 2004. La protection de la Forêt primaire à utilisation spéciale d'Hoa Lu dépend de la seule Loi sur les forêts. La Loi sur les forêts identifie des activités spécifiques qui sont interdites ; toutefois, les règlements au titre de cette loi prévoient un certain développement pour l'écotourisme à condition qu'il n'ait pas d'impact sur la biodiversité. L'UICN note que si le bien proposé est protégé, les lois fournissent néanmoins encore la possibilité de faire ce qui est décrit comme un développement touristique durable. Cette possibilité pourrait être une menace pour les valeurs universelles exceptionnelles et les orientations sur la gestion de l'infrastructure et des services touristiques par des cadres et règlements de planification de cette gestion restent floues.

Plusieurs zones à l'intérieur des limites du bien proposé ne sont pas incluses dans ces trois espaces protégés (ci-dessus), mais sont protégées par des décrets nationaux cohérents avec le mandat juridique donné au Conseil de gestion du Complexe paysager de Trang An lors de son établissement en 2012.

Le Comité populaire provincial de Ninh Binh a accordé une concession de 70 ans pour 3'000 ha du paysage panoramique de Trang An – Tam Coc-Bich Dong, dans le bien proposé. Cette concession a été accordée à une entreprise privée, l'entreprise Xuan Truong, et concerne la gestion des activités de protection, conservation, tourisme et promotion. Plus précisément, la concession délègue la gestion des services touristiques à cette entreprise du secteur privé. Il y a plusieurs autres stations touristiques privées dans le bien proposé. Les concessionnaires doivent respecter les objectifs et règlements contenus dans le plan de gestion du bien.

L'UICN est préoccupée par la latitude accordée par les lois actuelles qui autorisent le tourisme et d'autres développements d'infrastructure ainsi que par le statut de protection en dehors de celui des aires protégées officiellement. En conséquence, l'UICN considère que le statut de protection juridique du bien proposé ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Tous les éléments clés du paysage de karst à fengcong et de karst à fenglin sont présents dans le bien proposé et les processus naturels de développement du karst sont en cours. Toutefois, si le bien proposé est de taille suffisante (6'172 ha) pour inclure toutes les valeurs qui sous-tendent le critère (vii) et le critère (viii) du patrimoine mondial, les limites telles qu'elles sont sélectionnées ne sont pas les plus appropriées du point de vue des critères naturels. Du point de vue des critères (vii) et (viii), les limites proposées pour le bien comprennent des zones de développement et d'impact anthropique importantes qui empêchent de justifier les valeurs naturelles. Par exemple, les limites orientales englobent une nouvelle infrastructure routière, des tunnels, des développements touristiques et un grand parking à Trang An ; d'importants remblaiements de rizières pour la construction de logements en vue d'une réinstallation de populations ; de vastes zones prévues pour une architecture paysagère culturelle (ne s'agissant pas de restauration) ; et l'urbanisation de villages. Des commerces, des zones rurales et des villages inappropriés sont également inclus dans les limites sud et nord. L'UICN note que les limites devront être également revues du point de vue des valeurs culturelles telles qu'elles seront évaluées par l'ICOMOS.

Une zone tampon entoure le bien proposé. L'UICN approuve les ajustements apportés aux limites de la zone tampon pour exclure plusieurs cimenteries et carrières de calcaire. La zone tampon englobe un ensemble de terres agricoles, de villages, de routes, de services et quelques espaces naturels. Environ 21'000 personnes y vivent. L'accent, en matière de planification, vise à contrôler le développement qui aurait des impacts mais cela sera très difficile compte tenu du potentiel de développement touristique et d'urbanisation dans les régions voisines du bien proposé.

L'UICN est préoccupée par la configuration des limites proposées qui englobent des zones inappropriées. En conséquence, l'UICN considère que les limites du bien proposé ne remplissent pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Le Complexe paysager de Trang An a un plan de gestion. Un plan magistral pour l'Ancienne capitale d'Hoa Lu existe également et le dossier de la proposition indique qu'un plan magistral sera élaboré pour l'ensemble de la zone proposée, conformément à la législation. L'État partie signale en février 2014 qu'un projet de plan de gestion du tourisme est en préparation. L'État partie indique également que le « plan de gestion » (global) pour le bien proposé a été préparé conformément aux obligations de l'UNESCO tandis que le « plan magistral » (plus détaillé) doit encore être préparé. Le plan de gestion de 2013 a été préparé de manière à appliquer strictement l'esprit de la Convention du patrimoine mondial. Il sera révisé tous les cinq ans. Le plan énonce un but clair, il renforce l'importance de protéger la valeur universelle exceptionnelle ; il établit des objectifs clairs pour la gestion ; il identifie les menaces et introduit un zonage et des mesures de gestion pour aider à protéger la valeur universelle exceptionnelle.

Le plan de gestion prévoit un « plan de zonage pour la gestion » qui définit cinq zones recoupant les titres de protection du bien. L'UICN note un certain nombre d'inexactitudes dans le système de zonage, à savoir

principalement que les zones cartographiées ne correspondent pas à la réalité du terrain. L'utilisation des sols et les activités sont en porte-à-faux avec le système de zonage, par exemple les zones délimitées en tant que zones de développement touristique autorisent des développements en plus de l'infrastructure touristique, notamment l'architecture paysagère et les développements résidentiels.

Le Conseil de gestion du Complexe paysager de Trang An a été établi en 2012 par le Comité populaire provincial de Ninh Binh, précisément pour gérer le Complexe paysager proposé et sa zone tampon. Le Conseil a reçu un mandat légal et coordonne la participation des ministères, de la Commission nationale pour l'UNESCO, du Conseil national du patrimoine culturel, des instituts de recherche, des autorités municipales et de district, des comités populaires de communes et de l'entreprise Xuong Trong (ainsi que d'autres entreprises). Les fonctions, la responsabilité et la direction stratégique du Conseil pourraient être améliorées pour aider à protéger le bien proposé. Il n'y a pas de déclaration de vision adéquate pour la protection de l'éventuelle valeur universelle exceptionnelle de Trang An et il n'y a pas non plus de mandat spécifique du Conseil pour la protection sur le terrain et la gestion de la conservation et de la restauration au-delà d'obligations générales d'application du plan magistral. Comme noté ailleurs, la gestion du tourisme est essentiellement déléguée dans le cadre de concessions commerciales.

Le Conseil aspire à un renforcement de ses capacités. Il a cinq départements comptant 57 employés et il est proposé d'augmenter le personnel jusqu'à 71 employés. Sept gardiens supplémentaires gèrent la Forêt à utilisation spéciale d'Hoa Lu. La gestion du tourisme pour Trang An – Tam Coc-Bich Dong est déléguée à l'entreprise Xuan Truong comme pour le site de Trang An. Le personnel du concessionnaire est donc complété par 5 employés aux guichets, 11 employés administratifs, 15 gardes (pour la sécurité du bien et l'entretien) et 1'500 agents recrutés localement pour les bateaux de tourisme.

Le budget moyen du Conseil de gestion du Complexe de Trang An équivaut à environ USD 500'000 par an, chiffre considéré adéquat. Ces dernières années, le Conseil a reçu les bénéfices d'un fonds d'investissement important de l'ordre de USD 7 millions, mais cette période d'attribution budgétaire élevée arrive à sa fin. La vente de billets d'entrée apporte aussi des revenus du tourisme.

Plusieurs autres préoccupations ont été identifiées concernant la planification de la gestion. Il s'agit notamment de la nécessité de renforcer la primauté de la protection du bien proposé sur les activités et développements autorisés. À cela est liée la nécessité de réviser la liste des activités permises dans le bien proposé car beaucoup, comme les routes, les services et les développements d'infrastructure, sont inappropriées. Il faut aussi renforcer la responsabilité des concessionnaires du tourisme concernant la protection de caractéristiques qui ont peut-être une valeur universelle exceptionnelle. Des calendriers devraient être précisés pour la mise en œuvre des règlements afin de contrôler le développement de l'infrastructure et l'urbanisation à l'intérieur et autour du bien proposé ainsi que pour la préparation du plan de tourisme. L'UICN considère également qu'il faut éclaircir les relations entre les différents instruments de planification en vigueur dans le bien proposé.

En résumé, l'UICN est préoccupée par la planification de la gestion et estime que les menaces importantes posées par la croissance du tourisme méritent la préparation et finalisation, de toute urgence, du plan pour le tourisme. En conséquence, l'UICN considère que la gestion du bien proposé ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

Les dispositions de gouvernance du Complexe paysager de Trang An sont complètes et élaborées à tous les niveaux, depuis la communauté jusqu'aux plus hautes instances du gouvernement. Les communautés locales, le Conseil récemment établi et le Comité populaire provincial de Ninh Binh participent à la gestion du Complexe paysager. Les possibilités de contribution comprennent le développement du plan de gestion et sa révision tous les cinq ans. La population locale a participé à l'élaboration du plan de gestion pour le Complexe paysager.

Une enquête auprès de 500 ménages, dans le bien proposé et la zone tampon, a déterminé que 90% des personnes interrogées étaient informées et soutenaient la proposition d'inscription au patrimoine mondial. Une réunion publique traitant de la proposition d'inscription a eu lieu au centre de visiteurs de Trang An et a offert ainsi la possibilité à plus de 200 participants de la région de faire des commentaires. Tous ces commentaires soutenaient la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La plupart étaient concentrés sur les avantages de l'amélioration du tourisme qui seraient liés au statut de patrimoine mondial. L'État partie a entrepris un programme de consultation des communautés sur la proposition de patrimoine mondial. Il est reconnu qu'il faudra poursuivre les travaux pour élargir la sensibilisation à la conservation du patrimoine auprès de la population locale et un vaste programme d'éducation est prévu.

Les terres appartiennent à la République socialiste du Viet Nam et sont contrôlées par le Comité populaire provincial de Ninh Binh. Des villageois vivent dans le site, s'adonnent à l'agriculture et notamment à la riziculture, à l'élevage (canards) et à la pêche. De nombreuses personnes locales sont directement impliquées dans le bien proposé en tant que propriétaires ou conducteurs de bateaux, agents chargés de l'entretien, agents chargés de la sécurité et

beaucoup tirent un revenu en fournissant logement et alimentation et en vendant des objets d'artisanat. Les festivals traditionnels et événements culturels sont encouragés dans le bien.

4.5 Menaces

La zone centrale du bien proposé est encore en condition relativement naturelle. D'autres secteurs du bien proposé ont subi des changements considérables en raison de l'ouverture de routes, de la construction de villages, de projets paysagers, de la construction de parking, de développements touristiques et la présence d'infrastructures et de services de communication. Dans de vastes secteurs du bien, l'agriculture domine. La restauration de certaines zones perturbées est considérée possible.

La plus grave menace pour le bien proposé vient du tourisme géré et planifié de façon inadéquate ainsi que des développements de services et d'infrastructure d'appui associés. Plus d'un million de personnes ont visité Trang An en 2011 et 30% étaient des touristes internationaux. On estime que 5'000 personnes travaillent dans l'industrie du tourisme et, en saison, il y en a 5'000 de plus. L'UICN a été informée que l'on estime à USD 7,1 millions les revenus du tourisme générés chaque année. La croissance du tourisme ciblé pour 2020 est de 2 millions de visiteurs. Pour tout le bien proposé, il y a au total 2'600 bateaux de tourisme qui sont uniquement gérés par les communautés locales dont 1'500 à Trang An, 1'000 à Tam Coc, 50 à Bich Dong et 50 à la grotte Milky Way.

La nouvelle infrastructure touristique et les développements associés observés entre la ville de Ninh Binh et le Complexe paysager de Trang An indiquent que le tourisme est un moteur économique clé dans la région. Certains de ces changements comprennent une nouvelle route à deux voies ; une grande passerelle ; une grande route aménagée ; le remblaiement des rizières ; un nouveau centre d'accueil des visiteurs de haute qualité et un grand parking associé. Toutefois, comme mentionné plus haut, l'absence de plan pour le tourisme laisse le bien vulnérable à la surutilisation et au développement inapproprié qui pourraient mettre ses valeurs en péril. Il est considéré comme essentiel de terminer le plan (pour aider à protéger la valeur universelle exceptionnelle) avant d'examiner une éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le plan aurait la protection de la valeur universelle exceptionnelle comme objectif premier et les obligations de gouvernance garantiraient son autorité et la primauté de la protection du bien. Sans ces mesures de sauvegarde, il est possible qu'une inscription prématurée sur la Liste du patrimoine mondial ne fasse qu'aggraver des pressions non durables. L'UICN se félicite du courrier de l'État partie de février 2014 indiquant que le plan de gestion du tourisme était en préparation. Traiter le contrôle et la limitation du tourisme dans le cadre de chiffres maximum durables et en donnant la priorité à la conservation est considéré comme une condition préalable à l'examen de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'industrie locale de carrières de calcaire pour la production de ciment et pour les sculptures ornementales s'appuie sur la haute qualité des expositions karstiques de calcaire du Trias inférieur. Les zones de carrières ont été exclues du bien proposé et les limites de la zone tampon ont récemment été modifiées pour faire en sorte que toute possibilité d'exploitation de carrières dans la zone tampon soit également exclue, mais il semblerait qu'une petite exploitation ait lieu dans le Complexe de la prison à l'intérieur de la zone tampon. L'Etat partie a informé d'une série de mesures visant à minimiser les impacts des carrières de calcaire et de la production de ciment au sud de la zone tampon du Complexe paysager de Trang An.

Quatre rivières entourent le bien proposé : la rivière Hoang Long au nord, la rivière Chanh à l'est, la rivière He au sud et la rivière Ben Dang au sud également. Toute possibilité de pollution par les eaux venant de l'extérieur, à travers le système interconnecté d'encoches basales, est exclue ou atténuée en raison du flux de sortie d'eau positif du bien proposé. Trois rivières, Sao Khe, Ngo Dong et Den Voi, s'écoulent du Complexe paysager de Trang An.

Un travail de dragage actif est en cours dans le bien proposé à des fins d'entretien. Des informations indiquent que cela n'a pas d'impact sur les régimes hydrologiques naturels, sur la qualité de l'eau ou sur les niveaux d'eau. Compte tenu que ce dragage peut avoir lieu à l'échelle du bien proposé et qu'il pourrait avoir des impacts sur la valeur universelle exceptionnelle, les activités de dragage doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement approfondie.

Le plan de gestion du Complexe paysager reconnaît les possibilités d'expansion des villages, la réinstallation immédiate des personnes qui sont à l'intérieur du site proposé et un avenir qui comprend l'expansion des zones urbaines à l'intérieur du bien proposé. Un paysage agricole de rizières et de villages ruraux fournit un contexte paysager esthétique harmonisé avec les éléments spectaculaires et vertigineux du paysage de karst à fengcong et de karst à fenglin ; toutefois, l'urbanisation est considérée comme une menace pour ces paysages. De nouveaux développements touristiques sont également envisagés et sont une menace pour ces valeurs rurales et naturelles.

Il y a un remblaiement extensif des rizières et des activités d'architecture paysagère à proximité du nouveau centre de visiteurs de Trang An et en particulier, entre la ville de Ninh Binh et Trang An. Il est indiqué que cette zone transformée sera utilisée pour réinstaller les personnes déplacées d'autres zones du bien et sera urbanisée.

Deux espèces animales introduites sont identifiées dans le dossier de la proposition : un escargot et une chèvre semi-sauvage. Les processus évolutionnaires karstiques naturels dépendent des écosystèmes naturels locaux et des processus naturels, et l'impact de toute espèce introduite doit être clairement compris et des mesures doivent être prises pour minimiser toute menace sur la valeur universelle exceptionnelle. Les chèvres domestiques, en particulier, sont considérées comme une menace pour les processus naturels du bien proposé, y compris de la *transition chinoise* menacée.

En conclusion, pour les raisons décrites ci-dessus, l'UICN considère que ni les conditions d'intégrité ni les obligations de protection et de gestion énoncées dans les Orientations ne sont remplies.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Note relative aux biens en série

Trang An n'a pas encore été proposé pour inscription, toutefois, il fait partie de la région géotectonique du Karst de Chine du Sud qui s'étend au-delà de la Chine. Il vaut donc la peine de rappeler l'évaluation de l'UICN pour la phase 1 du Karst de Chine du Sud (2007) : « *Une des réserves que l'on peut émettre concernant le choix actuel de sites par rapport aux trois phases prévues de la proposition est que la région du Karst de Chine du Sud se prolonge au Viet Nam et que le paysage karstique important du nord du Viet Nam est contigu avec le karst de Guangxi. L'État partie Chine a confirmé sa volonté de travailler avec le Viet Nam pour examiner la possibilité d'instaurer une coopération transnationale. »* L'UICN recommandait que l'État partie Chine examine les aspects transnationaux avec le Viet Nam dans toute phase ultérieure de proposition. Bien qu'il ne soit pas proposé comme un élément transnational du bien en série du Karst de Chine du Sud, le Complexe paysager de Trang An devrait être examiné dans ce contexte.

Étant donné qu'il y a déjà un processus en cours d'extension du Bien du patrimoine mondial du Karst de Chine du Sud, en Chine, il semble difficile d'insister sur Trang An comme étant directement lié à ce processus, toutefois, il semblerait approprié d'établir des liens dans toute la mesure du possible. La recommandation qui semble le plus appropriée est que le Viet Nam pourrait envisager un processus parallèle à la proposition de Karst de Chine du Sud de la Chine où un certain nombre de sites karstiques clés ont été proposés dans le cadre d'un processus coordonné, dans une approche en série nationale. Notant qu'une comparaison essentielle pour Trang An est le site de la baie d'Ha Long, les relations avec la baie d'Ha Long et l'archipel contigu de Cat Ba sembleraient mériter un examen plus approfondi, nonobstant les difficultés posées par la proposition de Trang An en tant que site mixte.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription du **Complexe paysager de Trang An** est proposée au titre des critères naturels (vii) et (viii) ainsi qu'au titre d'un critère culturel évalué par l'ICOMOS.

Critère (vii) : Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle et importance esthétique

Trang An comprend un paysage de dépressions (cockpits) fermées par une encoche basale qui est considéré par les experts comme le meilleur exemple de ce genre au monde. Le bien proposé englobe un paysage spectaculaire sur le plan visuel avec ses dépressions à cockpits fermées et leurs parois élevées et verticales qui s'élèvent à plus de 150 m, ses falaises, ses éboulements, ses pitons karstiques et ses tourelles karstiques. Devant ce paysage, l'expérience est multisensorielle, renforcée par l'esthétique des couleurs des dépressions fermées et leur contraste avec les forêts ombrophiles tropicales vert foncé, les roches et les falaises de calcaire exposées gris clair, les eaux des cockpits brun foncé et le bleu lumineux du ciel. Embarqués dans les sampans prévus pour quatre personnes, les visiteurs éprouvent le choc visuel d'une « arrivée » dans chaque dépression fermée à laquelle ils ont accès via les systèmes de grottes naturelles qui relient les cockpits. Cette expérience des encoches basales en bateau stimule les sens : entre la lumière du jour et la transition obscure au-delà de l'entrée d'une grotte ; les passages étroits et sombres avec des plafonds bas, les spéléothèmes et les structures de formation des grottes ; les eaux mouvantes et les sons assourdis de la rame et de l'eau ; enfin, le retour à la lumière du jour brillante à mesure que se dessine la silhouette de la sortie de l'encoche. À chaque sortie, le sentiment d'anticipation est renforcé par l'attente du cockpit suivant.

Le bien proposé tel qu'il est présenté comprend des zones inappropriées de développement et d'activité anthropique, et il convient de traiter les questions d'intégrité, de protection et de gestion. Toutefois, l'on considère qu'une zone naturelle dominée par le karst à fengcong, à l'intérieur du bien proposé, pourrait remplir le critère (vii).

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère.

Critère (viii) : Histoire de la terre et caractéristiques géologiques

Trang An présente toute la gamme de l'expression de la corrosion karstique en phase finale de l'évolution karstique dans un climat tropical humide, notamment des caractéristiques fengcong et des tourelles isolées du karst à fenglin qui sont considérées par les experts comme les meilleures manifestations de leur genre au monde. Trang An associe, sur une petite superficie, des manifestations de formes karstiques, de processus et de contrôles primaires et secondaires. On y trouve des reliefs de karst à fengcong et de karst à fenglin

d'importance internationale, la manifestation de contrôles primaires qui ont influencé les processus de développement du relief tels que la structure et la lithologie ; la manifestation de contrôles secondaires tels que les zones de failles et les transgressions marines ; des manifestations de processus et paysages actuels en condition naturelle qui contribuent aux processus naturels en cours (tels que les milieux de forêts ombrophiles et les nappes phréatiques dans les cockpits) ainsi qu'une variété de reliefs, conséquence de ces processus. La zone centrale naturelle du bien proposé comprend un relief exceptionnel de corrosion de karst à fengcong, notamment des dépressions (cockpits) fermées, des pitons, des tourelles, des tourelles en forme de cloche, des crêtes aiguës, des selles, des vallées en zigzag influencées par les failles, des vallées linéaires influencées par les failles, des lapiés, des grottes, des encoches basales et des champs d'éboulis. Le bien proposé comprend d'importantes variations de ces formes de paysage telles que les cockpits relevés par la tectonique et la trace des fluctuations du niveau de la mer. En outre, Trang An est réputé posséder l'ensemble d'encoches basales le mieux développé au monde.

Le bien proposé tel qu'il est présenté comprend des zones inappropriées de développement et d'activité anthropique, et il convient de traiter les questions d'intégrité, de protection et de gestion. Toutefois, l'on considère qu'une zone naturelle dominée par le karst à fengcong, à l'intérieur du bien proposé, pourrait remplir le critère (viii).

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant.

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-14/38.COM/8B et WHC-14/38.COM/INF.8B2,

2. Diffère la proposition d'inscription du **Complexe paysager de Trang An (Viet Nam)** au titre des critères naturels, en prenant note que ce bien pourrait remplir les critères (vii) et (viii), pour permettre à l'État partie de :

a) préparer une proposition révisée d'inscription au patrimoine mondial avec des limites qui reflètent mieux les zones et attributs ayant éventuellement une valeur universelle exceptionnelle, ainsi qu'une zone tampon environnante appropriée ;
b) garantir une protection juridique adéquate pour la proposition révisée, comprenant l'inscription de toutes les zones du bien proposé en tant qu'aires protégées ;
c) préparer un plan de gestion et un plan de zonation améliorés et révisés qui reconnaissent la valeur universelle exceptionnelle du bien et garantissent que la protection soit conforme et intégrée dans la planification provinciale ;
d) finaliser, dans le cadre du plan de gestion, un sous-plan de gestion du tourisme efficace, bien appliqué et disposant des ressources nécessaires qui préciserait les règlements garantissant une protection totale aux caractéristiques naturelles du bien et établissant des limites quotidiennes, saisonnières et annuelles au nombre de visiteurs, en fonction de critères d'utilisation écologiquement durable ainsi qu'une capacité de charge fondée sur la jouissance du bien dans la tranquillité.

3. Félicite l'État partie et toutes les parties prenantes qui ont participé à la préparation du dossier de la proposition et encourage l'État partie à soumettre à nouveau la proposition avec l'aide appropriée des organisations consultatives, conformément à la demande du Comité d'apporter, en amont, un appui plus important aux propositions.

4. Encourage l'État partie, avec l'appui du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et des organisations consultatives, à réviser sa liste indicative de biens du patrimoine mondial pour garantir l'identification de biens pouvant être proposés et considérant les possibilités de proposer, à l'avenir, des biens en série et des extensions.

Carte 1 : Localisation du bien proposé

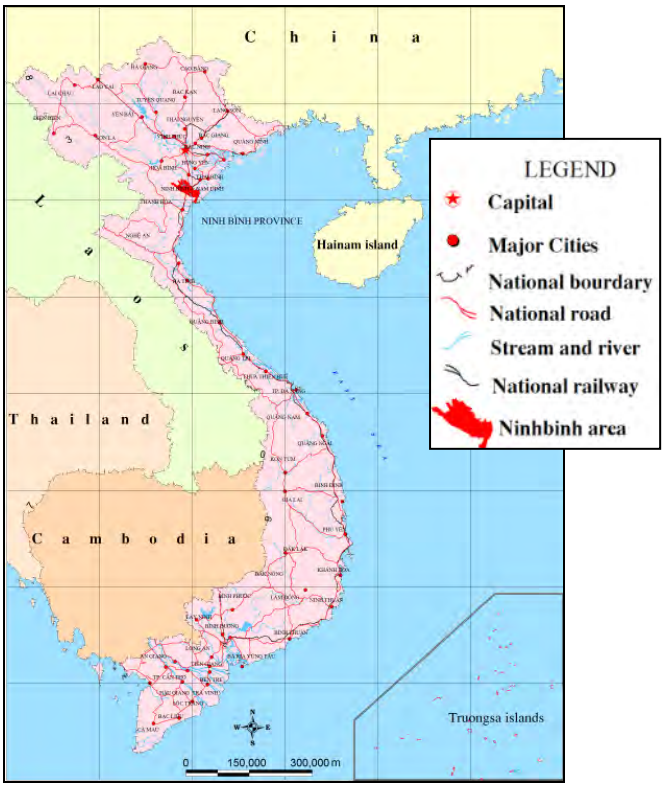
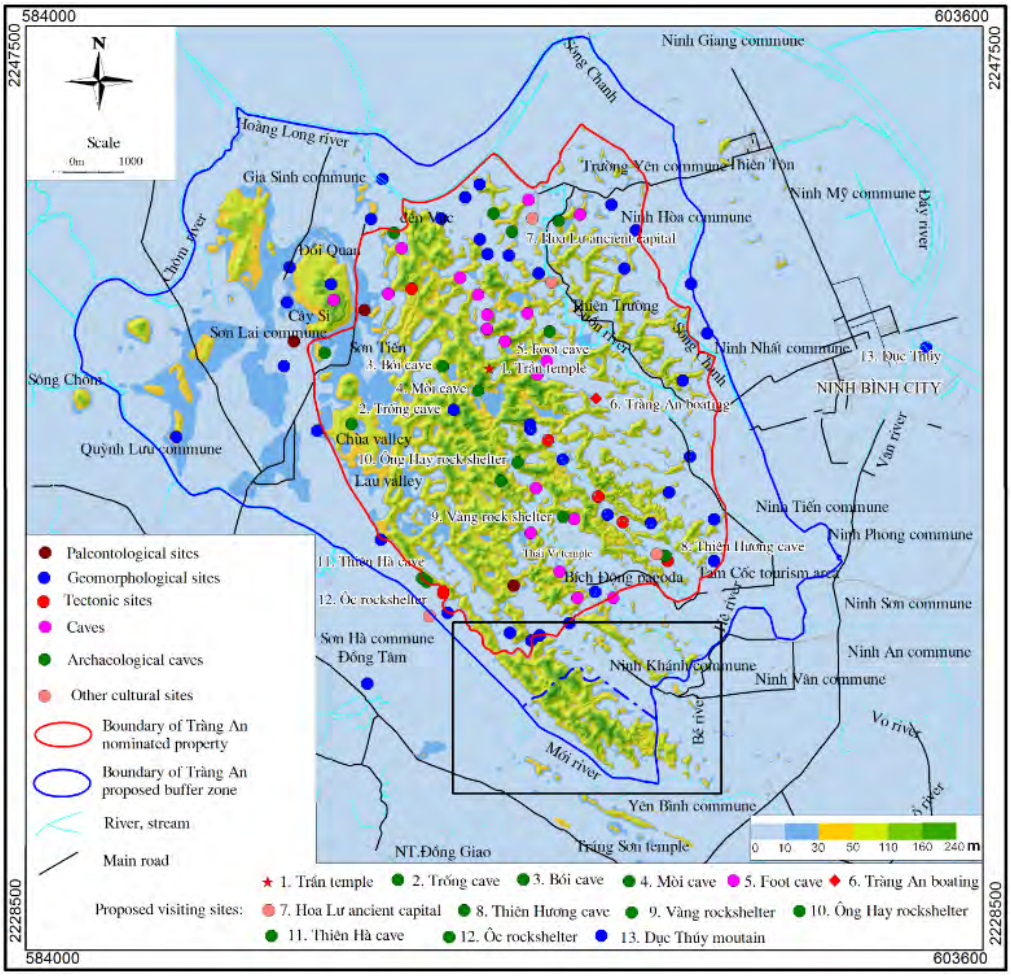
Carte 2 : Bien proposé et zone tampon révisée